



École Saint-Pierre

Procès-verbal

De la rencontre du conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre
Mercredi 19 février 2025

Membre/ fonction	Fonctions	Présences	Absences
Karine Blanchard-Gagné	<i>Membre parent</i>	X	
Cynthia Desjardins	<i>Membre parent et présidente</i>	X	
Ariane Pepin	<i>Membre parent</i>	X	
Olivier Provost-Marchand	<i>Membre parent</i>	X	
Jean-Philippe Albert	<i>Membre parent</i>	X	
1- Frédéric Brazeau	<i>Membre parent substitut</i>	-	
2- Johanne Goulet	<i>Membre parent substitut</i>	-	
Sabrina Brisebois	<i>Représentante de la communauté</i>	X	
Valérie Alves	<i>Représentante des enseignants</i>		
Kathy Turcotte	<i>Représentante des enseignants</i>	X	
Marika Bevins	<i>Représentante des enseignants</i>	X	
Dominique Viau	<i>Substitut des enseignants</i>	X	
Joey Labbé	<i>Substitut des enseignants</i>	-	
Catherine Hurteau	<i>Substitut des enseignants</i>	-	
Kimberly Garrison	<i>Représentante service de garde</i>		X
Julie Therrien	<i>Représentante du soutien</i>	X	
Pascale Danis	<i>Direction</i>	X	
Audrey Moreau	<i>Direction adjointe et secrétaire</i>	X	

1. Ouverture, présence et quorum

La séance du conseil d'établissement débute à 19h01.

2. Parole au public

--

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de février 2025.

La présidente Mme Cynthia Desjardins fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Julie Therrien d'ADOPTER la proposition d'ordre du jour tel que présenté.

Adopté
CÉ-STP-2425/30

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre de décembre 2024.

La présidente présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Mme Ariane Pepin d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024, tel que rédigé.

Adopté
CÉ-STP-2425/031



École Saint-Pierre

5. Points à traiter

5.1 Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Le conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, alloué à l'école Saint-Pierre la somme totale de 521 824\$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement, et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2024-2025.

Proposé par: Mme Julie Therien

Adopté par: M. Olivier Provost-Marchand

Adopté
CÉ-STP-2425/032

5.2 Budget révisé

La directrice, Mme Pascale Danis, présente aux membres le budget révisé pour l'année scolaire 2024-2025.

5.3 Critères de sélection d'une direction d'école

La directrice, Mme Pascale Danis, explique aux membres que chaque année, ils doivent revoir les critères de sélection de la direction de l'école dans le cas où la direction changeait. Ces critères sont ensuite envoyés à la direction générale pour que ces derniers puissent nommer la bonne personne pour l'école Saint-Pierre, s'il y a lieu.

Il est proposé par Mme Karine Blanchard-Gagné d'APPROUVER les critères suivants :

Les membres du conseil d'établissement souhaitent que la personne choisie pour occuper le poste de direction de l'école Saint-Pierre puisse répondre aux critères de sélection suivants :

- Travailler dans le respect du projet éducatif de l'école;
- Avoir une connaissance du travail en milieu défavorisé;
- Démontrer une ouverture à la diversité de la clientèle (classes spécialisées) et une sensibilité aux besoins spécifiques de chaque enfant;
- Être à l'écoute des besoins des enfants, du personnel de l'école et des parents en préconisant une approche démocratique et bienveillance;
- Supporter les projets de l'école, dont le projet cirque;
- Être proactif au niveau de la sollicitation des ressources extérieures;
- Avoir un intérêt pour la construction de la nouvelle école.

Approuvé
CÉ-STP-2425/033

5.4 Encadrement des frais aux parents

La directrice, Mme Pascale Danis, présente aux membres les encadrements des frais aux parents. Aucun changement ne sont prévu entre l'année 2024-2025 et 2025-2026.

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);



École Saint-Pierre

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Albert

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Approuvé
CÉ-STP-2425/034

5.5 BILLETS CIRQUE (CÔÛT)

La directrice, Mme Pascale Danis, explique aux membres que symboliquement un coût de deux dollars (2\$) est chargé aux parents pour venir voir le spectacle de cirque de leur enfant. De plus, elle explique que les sommes amassées servent à l'achat de matériel pour le projet cirque et pour les décors des spectacles.

Il est proposé par Mme Marika Bevins d'APPROUVER le coût de 2\$ par billet pour le projet cirque et que les sommes amassées serviront à des achats en lien avec le projet cirque.

5.6 SORTIES ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

La directrice, Mme Pascale Danis, présente aux membres une demande de sortie éducative au Cosmodôme pour les élèves de 2^e année. Elle présente également deux demandes d'activités pour tous les élèves de l'école. Un spectacle de fin d'année de BMX et la présence d'un « food truck » de cornets pour les élèves.

Il est proposé par Mme Julie Therien d'APPROUVER la sortie des élèves de 2^e année ainsi que les deux activités-écoles.

Approuvé
CÉ-STP-2425/035

5.7 CADEAUX POUR FINISSANTS

La directrice, Mme Pascale Danis, présente aux membres la soumission pour l'achat du cadeau des finissants 2024-2025, doit des chandails.



École Saint-Pierre

Il est proposé par Mme Ariane Pepin d 'APPROUVER l'achat des chandails de finissants en prenant l'argent dans les fonds spéciaux de l'école.

Approuvé
CÉ-STP-2425/036

5.8 Grille-matières 2025-2026

La directrice, Mme Pascale Danis, fait part aux membres des enjeux en lien avec la grille-matières. Une modification devra être faite afin de respecter le Régime pédagogique au 1^{er} cycle et quelques changements seront proposés afin de promouvoir le bien-être et la stabilité du personnel en place. Madame Danis répond aux différentes questions. La grille-matière sera pour approbation au conseil d'établissement de mars.

6 Parole à :

6.1 La présidente

--

6.2 Le représentant au comité de parents

M. Olivier Provost-Marchand nous fait part des informations de la rencontre du 6 février dernier. Des affiches pour le mois de la différence sont à venir dans les écoles. Il y a eu un atelier en lien avec les collectes de fonds dans les écoles. Il y a eu une présentation sur le cours de CCQ (Culture et citoyenneté québécoise). Le concours des prix Lumina est de retour.

5.9 La représentante de la communauté

Mme Sabrina Brisebois, représentante de la communauté, nous fait part des organismes suivants :

- Bottin 211 : répertoire des organismes sociocommunautaires de la région
- On jases-tu?: Outils pour les parents sur la dépendance et la consommation
- Campagne : Nous, parents!: Un projet collectif pour le bien-être des familles.

La directrice, Mme Pascale Danis, avise les membres que ces informations seront transmises aux parents dans l'Info-Parents de mars.

5.10 L'équipe-école

Les enseignantes parlent de l'activité de parrainage pour la Saint-Valentin qui a été très apprécié par les élèves.

5.11 L'équipe de direction

La direction rappelle aux parents la semaine de la déficience intellectuelle du 17 au 21 mars et la journée de la trisomie le 21 mars. Pour célébrer nos élèves, nous invitons le personnel et les élèves à porter des bas dépareillés le 21 mars pour l'occasion.

6. Correspondances

--

7. Période de questions

--

8. Levée de l'assemblée

La présidente, Mme Cynthia Desjardins, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Mme Marika Bevins DE LEVER la séance à 20h20

Adopté
CÉ-STP-2425/037



**Conseil d'établissement
2024-2025**

École Saint-Pierre

**La présidente
Cynthia Desjardins**

**La directrice
Pascale Danis**

**La secrétaire
Audrey Moreau**